

EXERCICE N° 5 : Reasonner avec des nombres entiers

CALCUL NUMÉRIQUE - NOMBRES ENTIERS, ARITHMÉTIQUE

Indiquez si chacune des affirmations suivantes est vraie ou fausse. Justifier votre réponse.

- **Affirmation n° 1** : La somme de deux nombres entiers pairs est paire.
- **Affirmation n° 2** : La somme de deux nombres entiers impairs est impaire.
- **Affirmation n° 3** : La somme d'un nombre entier pair et d'un nombre entier impair est impaire.
- **Affirmation n° 4** : Aucun multiple de 7 n'est un nombre premier.
- **Affirmation n° 5** : Aucun multiple de 10 n'est un nombre premier.
- **Affirmation n° 6** : Un multiple de 18 est divisible par 3 et par 6.
- **Affirmation n° 7** : Un nombre entier divisible par 3 et par 6 est un multiple de 18.
- **Affirmation n° 8** : La somme de trois entiers consécutifs est un multiple de 3.
- **Affirmation n° 9** : Le carré d'un nombre entier pair est un nombre entier pair.
- **Affirmation n° 10** : Le carré d'un nombre entier impair est un nombre entier impair.



Indiquez si chacune des affirmations suivantes est vraie ou fausse. Justifier votre réponse.

- **Affirmation n° 1** : La somme de deux nombres entiers pairs est paire.
- **Affirmation n° 2** : La somme de deux nombres entiers impairs est impaire.
- **Affirmation n° 3** : La somme d'un nombre entier pair et d'un nombre entier impair est impaire.
- **Affirmation n° 4** : Aucun multiple de 7 n'est un nombre premier.
- **Affirmation n° 5** : Aucun multiple de 10 n'est un nombre premier.
- **Affirmation n° 6** : Un multiple de 18 est divisible par 3 et par 6.
- **Affirmation n° 7** : Un nombre entier divisible par 3 et par 6 est un multiple de 18.
- **Affirmation n° 8** : La somme de trois entiers consécutifs est un multiple de 3.
- **Affirmation n° 9** : Le carré d'un nombre entier pair est un nombre entier pair.
- **Affirmation n° 10** : Le carré d'un nombre entier impair est un nombre entier impair.



EXERCICE N° 5

CORRECTION

Pour démontrer qu'une affirmation est vraie, il faut prouver qu'elle est vraie pour tous les nombres! Il faut donc faire un raisonnement à partir d'une nombre générique souvent modélisé par une lettre.

Pour démontrer qu'une affirmation est fausse, il suffit de trouver un contre-exemple!

- **Affirmation n° 1** : La somme de deux nombres entiers pairs est paire.

On remarque que $2 + 8 = 10$, $34 + 100 = 134$... Cette affirmation semble vraie.

Un nombre pair est un multiple de 2, il peut s'écrire $2 \times n$ où n est un nombre entier.

Par exemple $34 = 2 \times 17$, $100 = 2 \times 50$.

Choisissons deux nombres entiers pairs génériques : $2 \times n$ et $2 \times k$ où n et k sont des entiers.

La somme $2 \times n + 2 \times k = 2 \times (n + k)$.

Cela signifie que $2 \times n + 2 \times k$ est le double de $n + k$. Ce nombre est pair.

Par exemple, $34 = 2 \times 17$ et $100 = 2 \times 50$.

Ainsi $34 + 100 = 2 \times 17 + 2 \times 50 = 2 \times (17 + 50) = 2 \times 67$

Affirmation n° 1 : Vraie

- **Affirmation n° 2** : La somme de deux nombres entiers impairs est impaire.

Comme $3 + 5 = 8$, 3 est impair, 5 est impair, la somme est paire.

Resultat **Affirmation n° 2** : Fausse

- **Affirmation n° 3** : La somme d'un nombre entier pair et d'un nombre entier impair est impaire.

$3 + 8 = 11$, $12 + 9 = 21$: cela semble vrai!

On a vu qu'un nombre pair pouvait s'écrire sous la forme $2 \times n$ où n est un nombre entier.

Un nombre impair est un nombre dont le reste dans la division par 2 vaut 1. Un nombre impair peut donc toujours s'écrire sous la forme $2 \times k + 1$ avec n entier. Cela signifie aussi qu'un nombre impair est le successeur d'un nombre pair.

Ainsi :

$2 \times n + 2 \times k + 1 = 2 \times (n + k) + 1$, comme $n + k$ est un nombre entier, $2 \times (n + k) + 1$ est impair.

Sur un exemple générique :

$12 = 2 \times 6$ et $9 = 2 \times 4 + 1$. Ainsi $12 + 9 = 2 \times 6 + 2 \times 4 + 1 = 2 \times (6 + 4) + 1 = 2 \times 10 + 1$.

Affirmation n° 3 : Vraie

— **Affirmation n° 4 :** Aucun multiple de 7 n'est un nombre premier.

Voici les premiers multiples de 7 : 7 — 14 — 21 ...

7 est un multiple de 7 car $7 = 7 \times 1$ et 7 est premier.

Affirmation n° 4 : Fausse

— **Affirmation n° 5 :** Aucun multiple de 10 n'est un nombre premier.

Voici quelques multiples de 10 : 10 — 20 — 30 ...

Comme $10 = 2 \times 5$, un multiple de 10 peut s'écrire $10 \times n = 2 \times 5 \times n$ où n est un nombre entier.

On constate ainsi qu'un multiple de 10 est divisible par 2 et par 5. Il ne peut donc pas être premier !

Affirmation n° 5 : Vraie

— **Affirmation n° 6 :** Un multiple de 18 est divisible par 3 et par 6.

Un multiple de 18 peut s'écrire sous la forme $18 \times n = 3 \times 6 \times n$ où n est un nombre entier.

Par exemple $90 = 18 \times 5 = 3 \times 6 \times 5 = 3 \times 30 = 6 \times 15$.

Affirmation n° 6 : Vraie

— **Affirmation n° 7 :** Un nombre entier divisible par 3 et par 6 est un multiple de 18.

$6 = 2 \times 3 = 6 \times 1$, $12 = 3 \times 4 = 6 \times 2$. 6 et 12 sont divisibles par 3 et par 6 mais pas par 18.

Affirmation n° 7 : Fausse

— **Affirmation n° 8 :** La somme de trois entiers consécutifs est un multiple de 3.

$5 + 6 + 7 = 18 = 3 \times 6$, $27 + 28 + 29 = 84 = 3 \times 28$, $301 + 302 + 303 = 906 = 3 \times 202$: cela semble vrai.

Notons n le premier nombre entier. Le deuxième est égal à $n + 1$ et le troisième à $n + 1 + 1 = n + 2$.

Quand on les ajoute on obtient : $n + n + 1 + n + 2 = 3n + 3$.

Or $3n + 3 = 3(n + 1)$, il s'agit d'un multiple de 3.

Sur un exemple générique : $301 + 302 + 303 = 300 + 300 + 1 + 300 + 2 = 3 \times 300 + 3$.

Affirmation n° 8 : Vraie

— **Affirmation n° 9 :** Le carré d'un nombre entier pair est un nombre entier pair.

$6^2 = 36$, $10^2 = 100$, $12^2 = 144$: cela semble vrai.

Un nombre entier pair est un multiple de 2, il peut s'écrire sous la forme $2n$ où n est un nombre entier.

$(2n)^2 = 4n^2$. Et $4n^2 = 2 \times 2n^2$, il s'agit donc d'un multiple de 2.

Sur un exemple générique : $12^2 = (2 \times 6)^2 = 4 \times 36 = 2 \times 2 \times 36$.

Affirmation n° 9 : Vraie

— **Affirmation n° 10 :** Le carré d'un nombre entier impair est un nombre entier impair.

$5^2 = 25$, $11^2 = 121$, $13^2 = 169$: cela semble vrai.

Un nombre entier impair est un successeur d'un nombre pair, il peut s'écrire $2n + 1$ avec n un nombre entier.

$$(2n + 1)^2 = (2n + 1)(2n + 1) = 4n^2 + 2n + 2n + 1 = 4n^2 + 4n + 1 = 2(2n^2 + 2n) + 1.$$

On peut donc écrire ce carré sous la forme $2k + 1$ avec $k = 2n^2 + 2n$ un nombre entier. Ce carré est donc impair.

Sur un exemple générique : $13^2 = (12 + 1)^2 = (12 + 1)(12 + 1) = 12^2 + 12 + 12 + 1 = 12^2 + 2 \times 12 + 1$

Affirmation n° 10 : Vraie



INFORMATIONS LÉGALES

- **Auteur** : Fabrice ARNAUD
- **Web** : pi.ac3j.fr
- **Mail** : contact@ac3j.fr
- **Dernière modification** : 20 mars 2025 à 19:55

Ce document a été écrit pour \LaTeX avec l'éditeur VIM - Vi Improved Vim 9.1.
Il a été compilé sous Linux Ubuntu Noble Numbat 24.04 avec la distribution TeX Live 2023.20240207-101 et LuaHBTeX 1.17.0

Pour compiler ce document, un fichier comprenant la plupart des macros est nécessaires. Ce fichier, Entete.tex, est encore trop mal rédigé pour qu'il puisse être mis en ligne. Il est en cours de réécriture et permettra ensuite le partage des sources dans de bonnes conditions.
Le fichier source a été réalisé sous Linux Ubuntu avec l'éditeur Vim. Il utilise une balise spécifique à Vim pour permettre une organisation du fichier sous forme de replis. Cette balise `%{{{ ... %}}}` est un commentaire pour LaTeX, elle n'est pas nécessaire à sa compilation. Vous pouvez l'utiliser avec Vim en lui précisant que ce code définit un repli. Je vous laisse consulter la documentation officielle de Vim à ce sujet.

LICENCE CC BY-NC-SA 4.0



Attribution
Pas d'Utilisation Commerciale
Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International

Ce document est placé sous licence CC-BY-NC-SA 4.0 qui impose certaines conditions de ré-utilisation.

Vous êtes autorisé à :

- Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
- Adapter** — remixer, transformer et créer à partir du matériel

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

- Attribution** — Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.
- Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.
- Partage dans les Mêmes Conditions** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.
- Pas de restrictions complémentaires** — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Consulter : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>

Comment créditer cette Œuvre ?

Ce document, **100 exercices pour le brevet.pdf**, a été créé par **Fabrice ARNAUD (contact@ac3j.fr)** le 20 mars 2025 à 19:55.

Il est disponible en ligne sur pi.ac3j.fr, **Le blog de Fabrice ARNAUD**.

Adresse de l'article : <https://pi.ac3j.fr/100-exercices-corriges-pour-preparer-le-brevet-des-colleges>